

## REGISTRE DES COMMUNICATIONS DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Fiche #1
<b>La nature ou le type de renseignements communiqué :</b> Envoi du dossier d'accident de travail (avis de l'employeur, demande de remboursement, attestation médicale, rapport d'enquête & d'analyse, etc.)
<b>La personne ou l'organisme qui reçoit cette communication :</b> <i>Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)</i>
<b>La fin pour laquelle ce renseignement est communiqué :</b> L'étude des dossiers d'accidents de travail
<b>La raison justifiant cette communication :</b> Application de la <i>Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles</i> et de la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i>
<b>Article de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> :</b> Article 67 (application d'une loi)

Fiche #2
<b>La nature ou le type de renseignements communiqué :</b> Nom, prénom, sexe, date de naissance, adresse résidentielle et salaire
<b>La personne ou l'organisme qui reçoit cette communication :</b> Syndicats et associations (SGETQ, SERT, ARTQ, AENSTQ, Association des cadres de Télé-Québec)
<b>La fin pour laquelle ce renseignement est communiqué :</b> Application des conditions de travail
<b>La raison justifiant cette communication :</b> Application des conventions collectives et des manuels de conditions de travail
<b>Article de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> :</b> Article 67.1 (application des conventions collectives & manuels de conditions de travail)

Fiche #3
<b>La nature ou le type de renseignements communiqué :</b> Nom, prénom, salaire, numéro d'assurance sociale, adresse et date de naissance
<b>La personne ou l'organisme qui reçoit cette communication :</b> Service de paie MédiSolution
<b>La fin pour laquelle ce renseignement est communiqué :</b> Traiter les données de la paie
<b>La raison justifiant cette communication :</b> Application des conventions collectives et des conditions de travail
<b>Article de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> :</b> Article 67.1 (application des conventions collectives & conditions de travail)

Fiche #4
<b>La nature ou le type de renseignements communiqué :</b> Nom, prénom, salaire, numéro d'assurance sociale, date de naissance
<b>La personne ou l'organisme qui reçoit cette communication :</b> La Capitale et SSQ
<b>La fin pour laquelle ce renseignement est communiqué :</b> Gestion des prestations d'assurances des employé(e)s
<b>La raison justifiant cette communication :</b> Les compagnies d'assurances collectives mentionnées ci-haut se doivent de recueillir et utiliser ces renseignements personnels dans le but de verser les prestations aux employés assurés.
<b>Article de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels :</b> Article 67.1 (application des conventions collectives & conditions de travail)

Fiche #5
<b>La nature ou le type de renseignements communiqué :</b> Nom, prénom, salaire, numéro d'assurance sociale, date de naissance
<b>La personne ou l'organisme qui reçoit cette communication :</b> La <i>Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances</i> (CARRA)
<b>La fin pour laquelle ce renseignement est communiqué :</b> Dans le but de gérer le régime de retraite des employé(e)s
<b>La raison justifiant cette communication :</b> La CARRA administre les régimes de retraite et d'assurances qui lui sont confiés par le gouvernement du Québec
<b>Article de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels :</b> Article 67.1 (application des conventions collectives & conditions de travail)